

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 24 janvier 2017, à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**COMMISSAIRES :**

Mesdames Denise Girard, Diane Fournier et Catherine Pelletier

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville et Alain Riendeau

Formant quorum sous la vice-présidence de M. Benoît Laganière.

**COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS :**

M. Bruno Marcoux

**SONT ABSENTS :**

Madame Carole Lavallée et Monsieur David Miljour.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Anthony Bellini, directeur général  
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe  
Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale adjointe  
M. Martin Duquette, directeur général adjoint  
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
Mme Sophie Lussier, directrice du Service des ressources humaines  
Mme Louise Nadon, directrice adjointe du Service des ressources matérielles

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le vice-président, M. Benoît Laganière, déclare la séance ouverte.  
Il est 21 h 58.

20-CE-2016-2017

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par M. Bruno Marcoux :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
  - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2016
4. Période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
  - 5.1 Autorisation – cas de dispense et d'exception – contrat dans le cadre des mesures d'optimisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
  - 8.1. Projet d'entente – passage primaire/secondaire
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
  - 11.1. Octroi de contrat – nettoyage de systèmes de ventilation
  - 11.2. Octroi de contrat – services professionnels en ingénierie (mécanique et électricité) – deux projets de construction d'écoles primaires
  - 11.3. Centre de développement professionnel – réfection de la chaufferie et réorganisation du réseau de chauffage au sous-sol
  - 11.4. École Antoine-Brossard – décontamination des entreplafonds – amiante – phase 2
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Période de questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

21-CE-2016-2017

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2016**

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2016 soit adopté avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité**

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

22-CE-2016-2017

**AUTORISATION – CAS DE DISPENSE ET D'EXCEPTION – CONTRAT DANS LE CADRE DES MESURES D'OPTIMISATION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (MEES)**

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

**CONSIDÉRANT** le programme ministériel « Mesure d'optimisation » prévu dans le cadre des règles budgétaires 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ;

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre de cette mesure, la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) a soumis au MEES, pour l'année 2016-2017, une demande de financement pour un mandat d'optimisation ;

**CONSIDÉRANT** que cette demande de financement 2016-2017 concerne la dernière année d'un projet d'optimisation de trois (3) ans (trois mandats consécutifs d'un an chacun) ;

**CONSIDÉRANT** l'article 5.4 « Cas de dispense et d'exception » de la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* (ci-après la « Politique ») de la Commission scolaire ;

**CONSIDÉRANT** le cas de dispense et d'exception n° 4 de la Politique - « Situation particulière en dessous des seuils de la loi » - édictant que « dans un cas particulier et pour des motifs légitimes, sous réserve du respect des seuils permis par la loi, toute dérogation à la Politique pourrait être approuvée par l'instance délégataire supérieure » ;

**CONSIDÉRANT** que la firme « CIM Conseil en immobilisation et management inc. » a obtenu le mandat d'optimisation pour l'année 2015-2016 à la suite d'un appel d'offres public à cet effet ;

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la continuité du projet d'optimisation de trois (3) ans et pour réduire les coûts, il est souhaitable de poursuivre la dernière année de ce projet avec la firme ayant obtenu le mandat pour l'année 2015-2016 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du responsable de l'observation des règles contractuelles de la CSMV ;

**IL EST PROPOSÉ**, avec dispense de lecture, par M. Alain Riendeau :

- 1° **QUE** soit autorisé - sous réserve de l'obtention du financement du MEES et en vertu du cas de dispense et d'exception n° 4 de l'article 5.4 de la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* de la CSMV - l'octroi de gré à gré d'un contrat évalué à 95 000 \$ avant taxes, à la firme « CIM Conseil en immobilisation et management inc. », afin de finaliser le projet d'optimisation entrepris en 2014-2015.

**Adoptée à l'unanimité**

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

23-CE-2016-2017

**PROJET D'ENTENTE – PASSAGE PRIMAIRE-SECONDAIRE**

**CONSIDÉRANT** la tenue d'activités de type passage primaire-secondaire lors des journées pédagogiques au secondaire des 18 septembre 2015 et 16 septembre 2016 au cours desquelles des membres du personnel enseignant du secondaire ont participé en présence d'élèves du primaire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente locale du personnel enseignant ne prévoit pas la possibilité que du personnel enseignant soit en présence d'élèves lors de journées pédagogiques;

**CONSIDÉRANT** le dépôt des griefs MV-15-558 et MV-16-620;

**CONSIDÉRANT** l'importance accordée à la tenue de cette activité en vue de faciliter l'intégration des élèves au secondaire et de promouvoir les écoles secondaires de la Commission;

**CONSIDÉRANT** la volonté des parties de régler ces différends à l'amiable;

**CONSIDÉRANT** l'analyse d'un projet d'entente effectuée lors du Comité de travail du comité exécutif du 24 janvier 2017;

**IL EST PROPOSÉ**, avec dispense de lecture, par M. Serge Mainville :

**QUE** monsieur Anthony Bellini, directeur général, soit mandaté pour signer l'entente de règlement des griefs MV-15-558 et MV-16-662.

**Adoptée à l'unanimité**

24-CE-2016-2017

**OCTROI DE CONTRAT – NETTOYAGE DE SYSTÈMES DE VENTILATION**

**CONSIDÉRANT** la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (ci-après la « LGCE »);

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir d'autoriser la conclusion de contrats de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$ est délégué au Comité exécutif, en vertu du *Règlement concernant la délégation du pouvoir d'autorisation de conclure certains contrats de services*;

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat avec un (1) prestataire de services relativement à l'exécution de mandats ponctuels de nettoyage et d'inspection de systèmes de ventilation, selon les besoins de l'ensemble des établissements de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** que ce contrat n'a pas pour effet d'éluder les dispositions de la LGCE, puisqu'il s'agit de services répétitifs nécessitant une expertise disponible seulement à l'externe;

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

**CONSIDÉRANT** que quinze (15) prestataires de services se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que dix (10) prestataires de services ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Service des ressources matérielles;

**IL EST PROPOSÉ**, avec dispense de lecture, par Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le Comité exécutif autorise la conclusion d'un (1) contrat de services entre 100 000 \$ et 500 000 \$, relativement à l'exécution de mandats ponctuels de nettoyage et d'inspection de systèmes de ventilation, selon les besoins de l'ensemble des établissements de la Commission scolaire;
- 2° **QUE** ce contrat soit octroyé au prestataire de services « Le groupe IMO Solution inc. », pour un montant approximatif de 132 550,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 20 décembre 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 3° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1er février 2017 au 31 janvier 2020;
- 4° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer ce contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

25-CE-2016-2017

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ) – DEUX PROJETS DE CONSTRUCTION D'ÉCOLES PRIMAIRES**

**CONSIDÉRANT** que le Service des ressources matérielles requiert des services professionnels en ingénierie dans la spécialité « mécanique et électricité » pour les projets de construction de deux (2) écoles primaires à Longueuil : une (1) dans le secteur d'Auvergne et une (1) dans le secteur Vert Urbain;

**CONSIDÉRANT** la résolution 67-CC-2016-2017 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 24 janvier 2017, autorisant préalablement la conclusion d'un contrat de services professionnels en ingénierie (mécanique et électricité) relativement à ces projets de construction, dont le montant est évalué à plus de 500 000 \$;

**CONSIDÉRANT** la résolution 30-CC-2016-2017 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 25 octobre 2016, autorisant la

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

liste des prestataires de services qualifiés en ingénierie pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 octobre 2019 (trois ans);

**CONSIDÉRANT** l'article 24 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (ci-après le « Règlement ») qui mentionne qu'un « organisme public doit solliciter uniquement une démonstration de la qualité pour adjudger un contrat d'architecture ou de génie (...) »;

**CONSIDÉRANT** que selon l'article 45 du Règlement, « (...) tout contrat subséquent à la qualification de prestataires de services est restreint aux seuls prestataires qualifiés et, lorsqu'un tel contrat comporte une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public, il doit faire l'objet d'un appel d'offres public »;

**CONSIDÉRANT** la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, des services et de travaux de construction des organismes publics* (ci-après la « Directive »);

**CONSIDÉRANT** l'article 8 de la Directive, édictant que « le comité de sélection doit être constitué avant le lancement de l'appel d'offres » (par. 1<sup>o</sup>) et que « le dirigeant de l'organisme ou son représentant désigné nomme les membres d'un comité de sélection » (par. 7<sup>o</sup>);

**CONSIDÉRANT** que le représentant désigné de la Commission scolaire a nommé les membres d'un comité de sélection avant le lancement d'un (1) appel d'offres public de qualité pour des services professionnels en ingénierie dans la spécialité « mécanique et électricité », en vue de l'octroi subséquent d'un contrat à cet effet;

**CONSIDÉRANT** que ce comité de sélection, qui avait pour mandat d'évaluer la qualité des soumissions reçues, était composé d'un secrétaire, de deux membres internes et d'un membre externe, conformément aux dispositions du Règlement et de la Directive;

**CONSIDÉRANT** que le comité de sélection recommande la soumission du prestataire de services « Bouthillette Parizeau inc. » selon le tableau des soumissionnaires ci-joint pour la spécialité « mécanique et électricité » (sous-liste A), à la suite de l'évaluation des soumissions déposées par cinq (5) prestataires de services qualifiés en ingénierie pour cette spécialité;

**CONSIDÉRANT** que selon l'article 15 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire, le Comité exécutif peut octroyer les contrats de services professionnels pour les projets de construction ou d'agrandissement financés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

**IL EST PROPOSÉ**, avec dispense de lecture, par M. Serge Mainville :

- 1<sup>o</sup> **QUE** le Comité exécutif autorise l'octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie dans la spécialité « mécanique et électricité », relativement aux projets de construction de deux (2)

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

écoles primaires à Longueuil (un (1) projet dans le secteur d'Auvergne et un (1) projet dans le secteur Vert Urbain), au prestataire de services qualifié « Bouthillette Parizeau inc. », selon la recommandation du comité de sélection;

- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

26-CE-2016-2017

**CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL – RÉFECTION DE LA CHAUFFERIE ET RÉORGANISATION DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE AU SOUS-SOL**

**CONSIDÉRANT** que treize (13) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9106-4154 Québec inc. / L'Heureux Mongeau J. C. Lauzon »;

**IL EST PROPOSÉ**, avec dispense de lecture, par Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 034-561-43543 – Centre de développement professionnel – réfection de la chaufferie et réorganisation du réseau de chauffage au sous-sol, soit accordé à l'entrepreneur « 9106-4154 Québec inc. / L'Heureux Mongeau J. C. Lauzon » pour un montant total de 186 280,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 12 janvier 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2017-2018, dans le cadre des mesures 50621, 50622, 50625 et 50626;
- 3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

27-CE-2016-2017

**ÉCOLE ANTOINE-BROSSARD – DÉCONTAMINATION DES ENTREPLAFONDS – AMIANTE – PHASE 2**

**CONSIDÉRANT** que vingt-et-un (21) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

**CONSIDÉRANT** que neuf (9) entrepreneurs ont déposé une soumission;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la firme d'architectes « Menkès Shooner Dagenais LeTourneaux architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Sutura inc. »;

**IL EST PROPOSÉ**, avec dispense de lecture, par M. Bruno Marcoux :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 076-276-44795 – École Antoine-Brossard – décontamination des entreplafonds – amiante - phase 2, soit accordé à l'entrepreneur « Sutura inc. » pour un montant total de 280 465,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 11 janvier 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2017-2018, dans le cadre des mesures 50621, 50622, 50625 et 50626;
- 3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

**Adoptée à l'unanimité**

**AUTRES POINTS**

Aucun autre point n'est traité.

**PÉRIODES DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC**

Aucune personne n'a pris la parole.

**PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Aucun commissaire n'a pris la parole.

**AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La séance prend fin. Il est 22h08.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

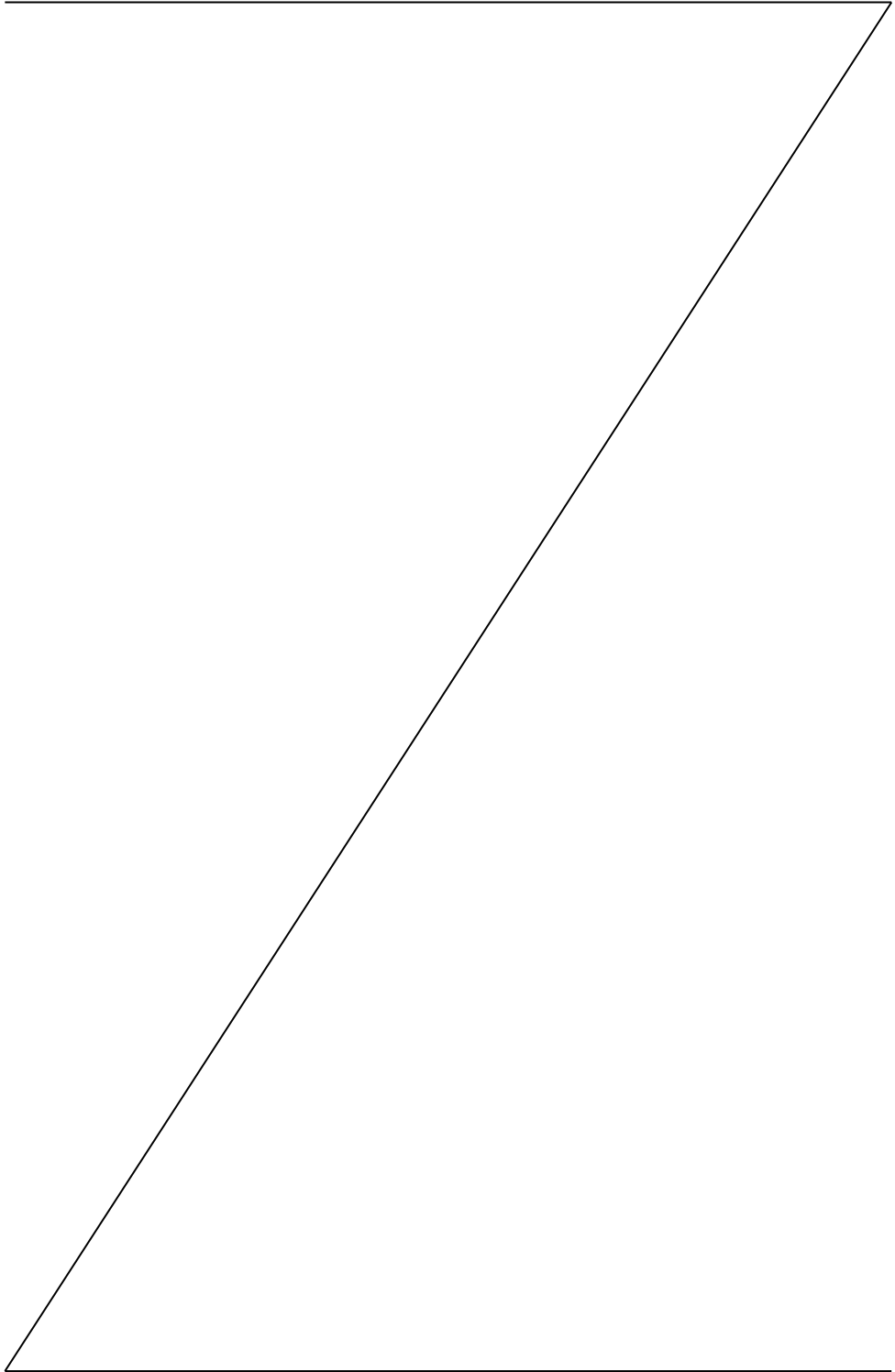


Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017



Initiales de la  
présidente

Initiales de la  
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

